

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2021

VII. Approbation des taux de soutien, de gestion et d'infrastructure des contrats de recherche

La proposition suivante établit les différents taux de soutien, de gestion et d'infrastructure des contrats de recherche en fonction des différents types de contrat et des financeurs.

(Tableau des taux de prélèvement en page suivante)

Le Conseil d'administration approuve les taux de soutien, de gestion et d'infrastructure des contrats de recherche.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	25
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 16/12/2021

Le Président de l'Université



Éric BLOND

Présidente CAc		DGS			Rectorat	
VPCA		DRH			SAJ	
VPCR		DAF				
VPCFVU		Agent Comptable				
VP déléguée aux « Moyens »						

Type de contrat	% de prélèvement	Assiette	Répartition			
			Part gestionnaire (DRP) ⁽¹⁾	Part soutien à la recherche (DRP) ⁽²⁾	Part hébergeur (établissement)	Frais de structure (laboratoire)
Contrats privés et prestations	20%	Montant du financement reçu (*)	8%	4%	4%	4%
Projets ANR hors PIA ⁽³⁾	12%	Montant des dépenses justifiées	8%			4%
Projets ANR PIA (montant non justifié) Idefi & Equipex	4%	Montant des dépenses justifiées	4%			
Projets ANR PIA (montant non justifié) LabEx & GURE	8%	Montant des dépenses justifiées	8%			
Projets Région ARD	0%	non applicable				
Projets Région APR IA	0%	non applicable				
Projets Région APR IR (que lorsque UO est coordinateur du projet)	5%	Montant des dépenses justifiées		5%		
Projets européens Horizon 2020 et Horizon Europe ⁽⁴⁾	12%	Montant du financement reçu	4%	4%	4%	
Projet FEDER (selon l'accord de l'autorité de gestion - Région Centre Val de Loire)	100% des 15% ⁽⁵⁾	Montant disponible pour les coûts indirects de fonctionnement	50%			50%
Autres subventions (dans la limite des contraintes imposées par le financeur)	imposé par le financeur	Assiette imposée par le financeur	33,3% du prélèvement	33,3% du prélèvement	33,3% du prélèvement	
Autres subventions sans règles établies par le financeur	20%	Montant du financement reçu ou des dépenses justifiées	8%	4%	4%	4%

ANR : Agence Nationale de la Recherche

ARD : Ambition Recherche Développement (Région)

1 : Part gestionnaire (DRP) correspond aux frais de gestion

2 : Part soutien à la recherche (DRP) correspond aussi aux frais d'ingénierie

3 : Les 4% de frais de structures des projets ANR Hors PIA sont versés à hauteur de 2% à la signature et 2% à la fin du projet lors de la justification des dépenses

4 : Pour les Action Marie Sklodowska Curie, le prélèvement de 12% se fera dans la limite de la catégorie Management et coûts indirects

5 : Les 15% correspondent aux frais de gestion imposés par le FEDER et calculés sur la base du coût chargé de la masse personnel

PIA : Programme Investissement d'Avenir (ANR)

APR : Appels à Projets de Recherche (Région)

GURE : Grandes Université de Recherche

(*) Sur les contrats privés et prestations, le montant du contrat est calculé hors taxes